

Image not found or type unknown



obligations du proprietaire

Par **nininic**, le **22/01/2009** à **16:03**

Bonjour,

Mon problème est une question d'obligation d'un propriétaire.

ma fille est installée à Paris dans un immeuble qui est un ancien hôtel.

Pour installer sa ligne internet le propriétaire doit intervenir car le système actuel est l'ancienne "autocom" qui ne permet pas le raccordement individuel par le technicien de France Télécom. Elle subit des prssions de factures de France Télécom pour l'ouverture de sa ligne alors qu'elle ne fonctionne pas .

Le proprétaire ne veut pas agir dans la mesure où il devrait payer sans doute un technicien qualifié !

Quel est son recours ?

Merci d'avance